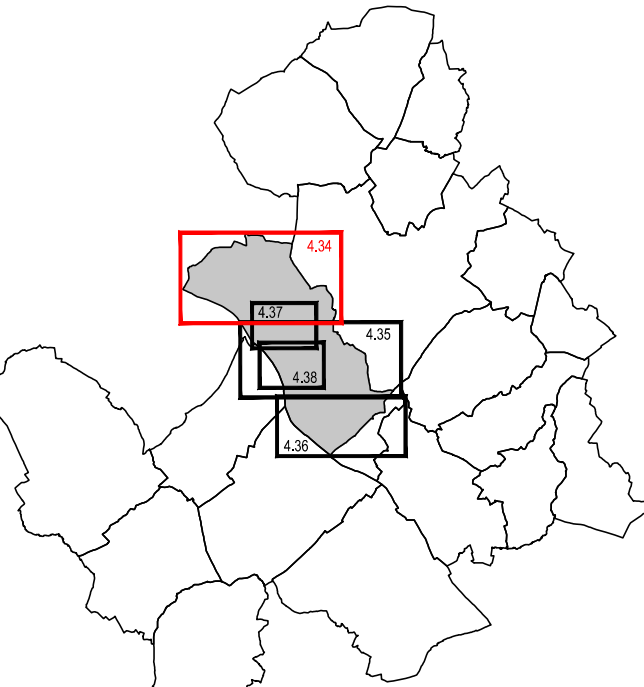


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Briare
Nord
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié le	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2023 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Népoc - 45700 Villandour

- Éléments du paysage à préserver
- Patrimoine architectural :
- Bâtiment remarquable
 - Bâtiment
 - Château
 - Chapelle
 - Facade
 - Gare
 - Moulin
 - Mur
 - Portail/Porche
- Élément architectural
- Cheminée
 - Croix
 - Lavoir
 - Monument
 - Pigeonnier
 - Puits
 - Tour
- Patrimoine naturel :
- Alignement d'arbres
 - Espace arboré
 - Verger

- Légende :
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - Limite administrative

Briare - Le centre-ville - Partie Nord